

Paris, le 14 décembre 2011

8^e édition du Baromètre de l'abondement et des versements sur les plans d'épargne salariale : les salariés conservent leur confiance dans l'épargne salariale

Natixis Interépargne publie la 8^e édition de son Baromètre de l'épargne salariale pour le 1^{er} semestre 2011. Véritable observatoire du comportement des entreprises et de leurs salariés en matière de versements dans les dispositifs d'épargne salariale, il dévoile une appétence pour ces derniers qui ne faiblit pas, malgré les incertitudes des marchés financiers.

Avec un montant de versements (hors participation) de 753 € sur les plans d'épargne entreprise (PEE) en hausse de près de 6% par rapport au premier semestre 2010, les salariés témoignent de leur confiance dans les dispositifs d'épargne salariale mis en place dans leur entreprise (voir graphique 1 en annexe).

Quant à l'abondement, il progresse de près de 4%, à 808 € en moyenne sur le premier semestre 2011.

C'est dans les grandes entreprises (plus de 500 salariés) que le versement moyen (hors participation) dans le PEE enregistre la plus forte hausse avec près de 13% à 1 972 €. L'abondement progresse, quant à lui, de près de 5%, à 393 €.

Cette hausse des montants investis est principalement due à la croissance des montants d'intéressement versés par les salariés dans leur PEE, traduisant elle-même les bons résultats enregistrés par les entreprises en 2010.

Au premier semestre 2011, les salariés n'ont pas modifié leur façon de répartir leur épargne entre les différentes catégories de FCPE par rapport à la même période en 2010, à l'exception des versements volontaires qui ont été davantage investis dans les FCPE en titres de l'entreprise avec 51% contre 41% au 1^{er} semestre 2010 (voir tableau 1 en annexe).

Les salariés démontrent ainsi qu'ils ont parfaitement intégré la vocation de l'épargne salariale qui constitue un investissement à moyen/long terme.

Le PERCO poursuit sa forte croissance, les salariés étant toujours plus nombreux à utiliser cette formule d'épargne retraite.

Le versement moyen a progressé de 2% à 647 € et l'abondement moyen de 2,6% à 1 489 € (voir graphique 2 en annexe)

On note cependant une divergence de comportement entre les salariés des grandes entreprises et ceux des entreprises de moins de 500 salariés : en effet, le montant moyen versé par les salariés des grandes entreprises est en retrait de près de 15%, à 782 € et l'abondement moyen de 12,2%, à 602 €.

Cette évolution s'explique sans doute par un effet de « substitution » consécutivement à la mise en place de nouvelles sources d'alimentation du PERCO, tel le Compte Epargne Temps dont le transfert des droits vers les PERCO est prévu pour le second semestre 2011.

Concernant la répartition des investissements entre les différentes catégories de FCPE des PERCO, la seule évolution notable concerne le pourcentage de participation investi en FCPE monétaires, avec 30% contre 18% (voir tableau 2 en annexe). Cette hausse s'explique principalement par la mise en œuvre de la loi de réforme des retraites de novembre 2010, instituant un fléchage de 50% de la participation vers le PERCO, en l'absence de choix exprimé par le salarié.

La part des investissements dans les actions et les obligations reste donc largement majoritaire sur les PERCO, contribuant ainsi au financement de l'économie réelle.

Natixis Interépargne, filiale de Natixis dédiée à l'épargne salariale, est leader de la tenue de comptes en France avec près de 3 millions de comptes gérés et 25% de parts de marché*. Elle participe activement à la promotion des solutions de rémunération complémentaire auprès des pouvoirs publics et joue un rôle majeur en matière d'innovation. Elle a notamment été précurseur en matière de solutions retraite, en mettant en place dès 1995, un plan d'épargne long terme et en lançant, quelques années plus tard, le premier PERCO intégralement géré selon une démarche socialement responsable. Depuis octobre 2007, Natixis Interépargne est le 1^{er} acteur à proposer le versement par carte bancaire en ligne sur un plan d'épargne salariale.

* Source : Association Française de Gestion au 30 juin 2011

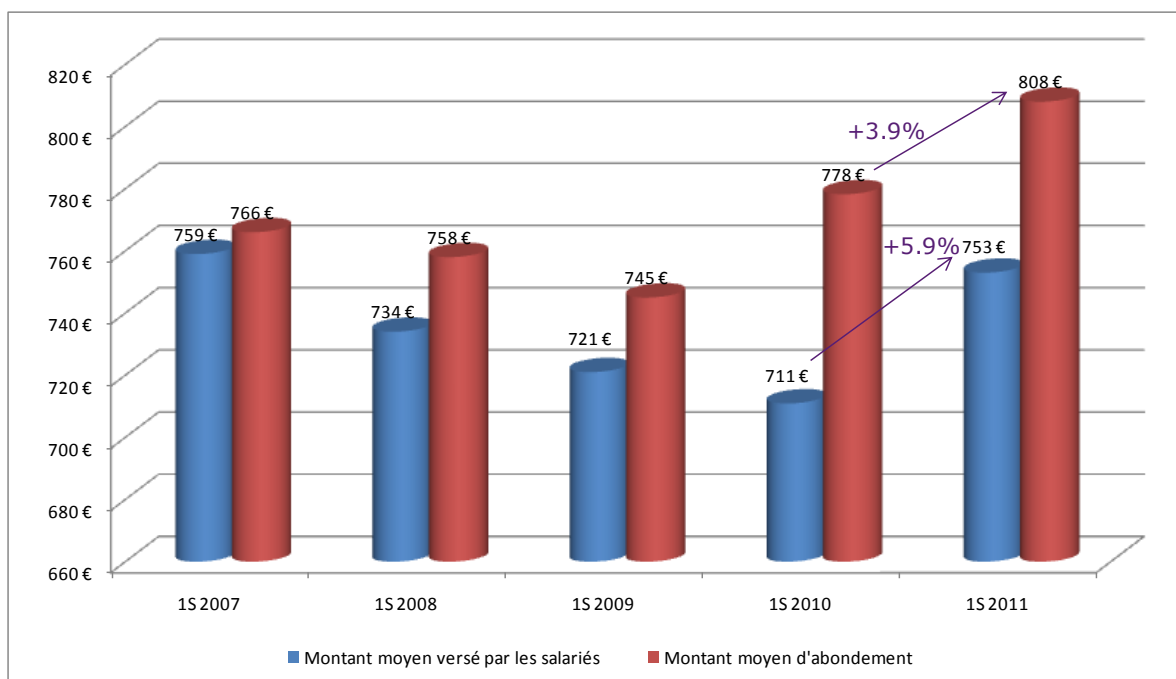
Contacts presse

natixis
Barbara Durand
Tél. : +33 1 58 19 47 41
Barbara.durand@natixis.com

NATIXIS Interépargne
Harold Elie
Tél. : + 33 1 58 19 44 12
harold.elie@interepargne.natixis.fr

Annexes

Graphique 1
Comparaison semestrielle de l'évolution des versements et de l'abondement moyens sur les PEE de 2007 à 2011



Graphique 2
Comparaison semestrielle de l'évolution des versements et de l'abondement moyens sur les PERCO de 2007 à 2011

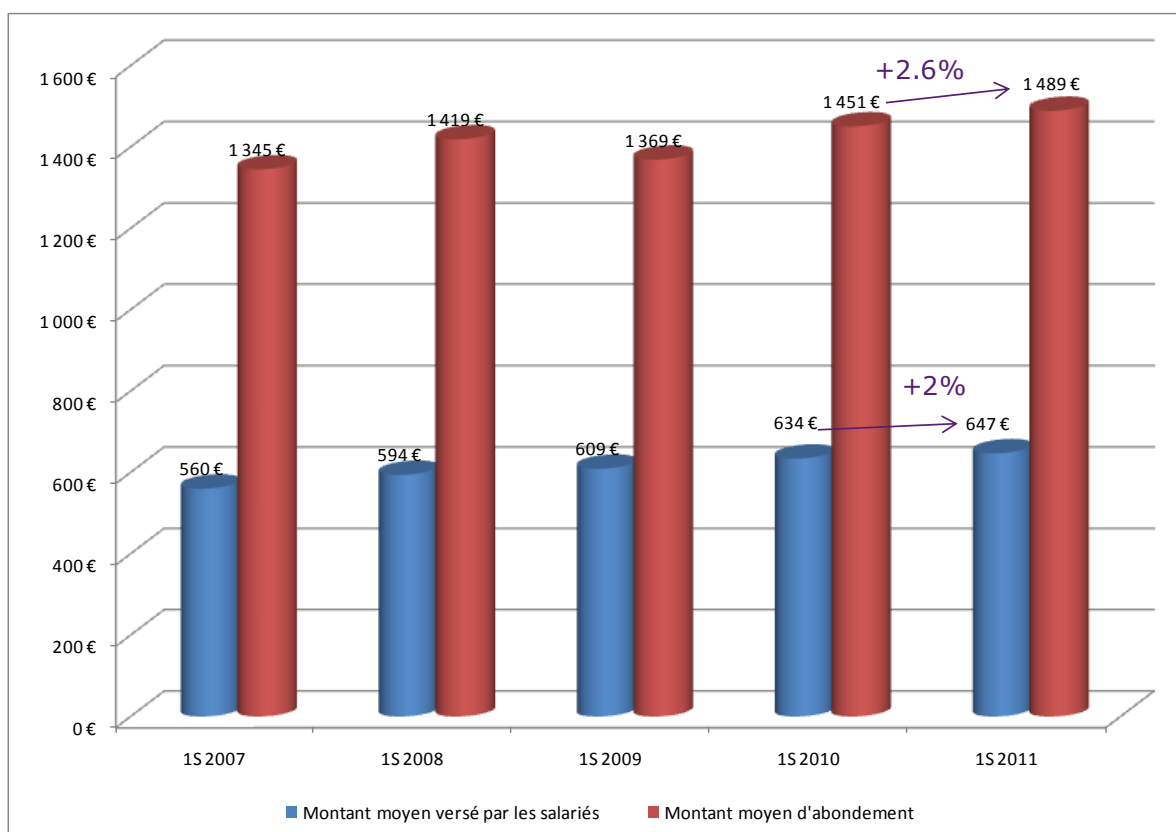


Tableau 1
Evolution de la répartition des versements sur le PEE par catégorie de FCPE

	Participation		Intéressement		Versements volontaires	
	S1 2011	S1 2010	S1 2011	S1 2010	S1 2011	S1 2010
Titres de l'entreprise	12 %	12 %	19 %	21 %	51 %	41 %
Actions	9 %	8 %	15 %	15 %	9 %	12 %
Diversifiés	18 %	17 %	22 %	21 %	14 %	16 %
Obligations	9 %	10 %	11 %	10 %	4 %	6 %
Monétaires	52 %	53 %	34 %	33 %	22 %	25 %

Tableau 2
Evolution de la répartition des versements sur le PERCO par catégorie de FCPE

	Participation		Intéressement		Versements volontaires	
	S1 2011	S1 2010	S1 2011	S1 2010	S1 2011	S1 2010
Actions	35 %	44 %	24 %	25 %	25 %	25 %
Diversifiés	19 %	18 %	44 %	46 %	44 %	44 %
Obligations	16 %	20 %	12 %	13 %	4 %	5 %
Monétaires	30 %	18 %	20 %	16 %	27 %	26 %

Méthodologie du Baromètre de l'épargne salariale

Leader de la tenue de compte en France avec 25% de parts de marché*, Natixis Interépargne contribue activement à la réflexion menée autour du développement et de l'évolution de l'épargne en entreprise à travers la création d'un Baromètre, observatoire privilégié des tendances du marché.

Lancé début 2008, ce baromètre est mis à jour chaque semestre et publié sur le site Internet de Natixis Interépargne (www.interepargne.natixis.com).

Lexique

Abondement : versement complémentaire effectué par l'entreprise dans un plan d'épargne salariale au profit de ses salariés.

Plan d'épargne d'entreprise - PEE : système d'épargne collectif qui permet aux salariés de se constituer, avec l'aide de l'entreprise, une épargne investie en valeurs mobilières, dans un cadre fiscal avantageux et en échange d'un blocage de cette épargne pendant une période de 5 ans.

Plan d'épargne retraite collectif - PERCO : système d'épargne collectif (dont la mise en place est subordonnée à celle d'un PEE) qui permet aux salariés d'une entreprise de se constituer, avec l'aide de l'entreprise, une épargne investie en valeurs mobilières dans un cadre fiscal avantageux. L'épargne acquise par le salarié est disponible sous forme de rente ou de capital lors de son départ en retraite.